**QUESTIONNAIRE « performance en matière d'insertion des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières »**

**Avertissement**

Ce questionnaire doit être complétée par chaque entreprise candidate, sous peine d’irrégularité de l’offre.

Il ne s’agit pas d’exposer la politique générale de l’entreprise en matière d’insertion professionnelle mais de préciser les mesures qui seront prises dans le cadre du présent marché pour répondre de façon concrète au critère d’insertion.

Le critère de performance en matière d’insertion vise exclusivement les publics bénéficiaires de la clause obligatoire d’insertion par l’activité économique inscrite au présent marché. Elle ne s’applique pas à l’ensemble des moyens humains mis à disposition par l’entreprise pour la réalisation des prestations inscrites au marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander tout document susceptible de confirmer la bonne exécution des engagements pris ci-dessous. L’absence de transmission des documents demandés fait l’objet d’une pénalité au titre de la « non communication des documents demandés ».

Des points d’étape réguliers réunissant l’entreprise attributaire, le pouvoir adjudicateur et l’EPEC permettront de faire l’état des lieux sur le taux d’avancement des engagements pris par l’entreprise attributaire au titre du critère de performance en matière d’insertion ; les pénalités en cas de non-respect de ces engagements seront calculées sur la durée totale d’exécution du marché.

Le sous-critère de performance en matière d’insertion, décrit dans le présent questionnaire, est noté sur 5 points - et compte pour 5% de la note globale de l’offre. Il s’agit pour l’entreprise attributaire de s’engager sur un nombre d’heures d’insertion à réaliser en sus de celui imposé par l’article 8.6 du CCP, à savoir 240 heures d’insertion.

**Nombre d’heures d’insertion supplémentaires à réaliser au bénéfice des publics bénéficiaires de la clause obligatoire d’insertion par l’activité économique :**

………………………………….. Heures

***Notation :*** *5 points x nombre d’heures supplémentaire proposé par l’entreprise candidate / nombre d’heures le plus élevé parmi les propositions des entreprises candidates*

*Ex : 5 points x 400 (offre candidat) / 500 (meilleure offre) =* ***4 points***